
EU - REVIEW
Activities of the Institutions
of the European Union

432

N° 614 DU 23 SEPTEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux
Délégations de la Commission européenne
sur les travaux principaux
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL
Service "Information des Délégations"
BREY 6/348 - tél. 52375/52125 - téléfax 296 59.96

**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



COMMISSION EUROPEENNE

EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPAEY.L
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 4266088817 - 23-09-1994 19:10

DISTRIBUTION

E.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM.	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	<i>Hds</i>
DEVT.	<i>OF</i>
ECO/FIN.	<i>Sections</i>
F.P.A.	
S&T	
T.B.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

I. COMMISSION

1. ELARGISSEMENT : PERSPECTIVES FINANCIERES 1995-1999
2. NORTHERN IRELAND : SUPPORT FOR PEACE PROCESS
3. PLURALISME ET CONCENTRATION DES MEDIAS : RAPPORT D'ETAPE
4. TRANSFERS OF BUSINESSES : SAFEGUARDING EMPLOYEES' RIGHTS
5. EU-USA/CANADA : COOPERATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE
6. CONVENTION DE BARCELONE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
7. PECHE : ACCORD CE/GROENLAND
8. SOUTH AFRICA : AGREEMENT FOR FUTURE RELATIONS
9. ENERGIE : SIGNATURE ET APPLICATION PROVISOIRE DU TRAITE SUR LA CHARTE EUROPEENNE
10. BANANES : BILAN D'IMPORTATION
11. NORWAY : VISIT OF MR FLYNN (19 SEPTEMBER)
12. COLOMBIE : VISITE DU VICE-PRESIDENT (19-20 SEPTEMBRE)
13. AIDES : CROATIE - AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE : VOLS HUMANITAIRES
14. PREVISIONS

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. ECOFIN COUNCIL (19 SEPTEMBER)
2. AGRICULTURE COUNCIL (19-20 SEPTEMBER)
3. SOCIAL AFFAIRS COUNCIL (22 SEPTEMBER)
4. DECLARATIONS PESC
5. PREVISIONS

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES (12-16 SEPTEMBRE)
2. PREVISIONS

IV. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. SESSION PLENIERE (14-15 SEPTEMBRE)

V. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. ERYTHREE : PRET

VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. CACAO : ORGANISATION INTERNATIONALE (8-17 SEPTEMBRE)

- 3 -

I. COMMISSION

1. ELARGISSEMENT : PERSPECTIVES FINANCIERES 1995-1999

L'adhésion de quatre nouveaux Etats membres va accroître la capacité financière maximale de la Communauté de 7,2 (8,6%) mrd en 1995. Le budget communautaire pourrait ainsi atteindre 82 mrd en 1995 allant jusqu'à 94 mrd en 1999.

Ces chiffres résultent d'une communication que la Commission vient d'adopter et qu'elle transmettra aux deux branches de l'Autorité budgétaire. Par conséquent, la Commission propose de modifier les "perspectives financières" qui garantissent la discipline budgétaire de la Communauté en déterminant le plafond des principales catégories de dépenses. "J'espère que l'Autorité budgétaire adoptera ces perspectives d'ici la fin de l'année, dès que les quatre nouveaux Etats membres auront ratifié leur adhésion" a déclaré M. SCHMIDHUBER.

La Commission propose d'affecter ces moyens nouveaux aux trois objectifs suivants :

- Les besoins nouveaux entraînés par l'élargissement

Certaines dotations ont été augmentées d'une manière forfaitaire. C'est le cas notamment des actions extérieures, de la politique agricole et des fonds structurels. Pour les actions extérieures, la Commission propose d'augmenter le plafond de 8,6% afin que le poids des actions extérieures de la Communauté rapporté à son PNB reste constant après l'élargissement. Pour les dépenses agricoles, le Conseil avait déjà retenu le principe d'un relèvement de la ligne directrice en proportion de 74% de l'accroissement du PNB communautaire induit par l'élargissement. Pour les actions structurelles, le plafond annuel sera augmenté entre 1,2 à 1,3 mrd par année afin de financer les actions qui sont prévus dans l'Acte de l'adhésion au profit des quatre Etats adhérents; ces actions comprennent un nouvel objectif 6 qui est destiné aux régions dont la densité de population est égale ou inférieure à 8 habitants/km².

Pour toutes les autres catégories de dépenses, les propositions se fondent sur une évaluation au cas par cas des besoins. C'est le cas notamment des politiques internes et des dépenses administratives. Les dotations pour les politiques internes seront augmentées en moyennes de 11%, certaines actions nécessiteront un effort plus soutenu. Par exemple, la Commission propose d'accroître l'enveloppe budgétaire prévue pour les réseaux transeuropéens de 25%, compte tenu de l'importance du transit alpin et du caractère périphérique des pays scandinaves. De même, un accroissement extraordinaire est nécessaire lorsque le facteur national (bureaux de représentation, programmes d'échange de fonctionnaires nationaux, collectes statistiques) où le facteur linguistique joue un rôle particulier suite à l'augmentation d'un tiers du nombre de pays et de langues. "Pour les dépenses administratives, la Commission a procédé à une évaluation rigoureuse de ses charges nouvelles entraînés par l'élargissement", a souligné M. SCHMIDHUBER. Ainsi, l'augmentation se limiterait à 5,1% en 1995 pour la Commission. Les autres institutions ont annoncé qu'elles auront besoin d'une augmentation de 10,3%.

- 4 -

- **Les besoins actualisés de la Communauté**

La Commission a identifié quelques besoins spécifiques relevant des politiques internes et externes pour lesquels le financement devrait être réexaminé à l'occasion de l'adaptation des perspectives financières.

Pour les actions extérieures, la plus forte capacité financière de la Communauté élargie devrait permettre une augmentation des moyens disponibles pour une assistance accrue aux **pays d'Europe centrale et orientale**, pour le renforcement de la coopération avec les **pays méditerranéens** et pour le développement des actions au titre de la **PESC**.

- **La marge pour dépenses imprévues**

Une marge de sécurité importante restera sous le plafond des ressources propres. En effet, la marge pour dépenses imprévues de 0,01% telle qu'elle figurait initialement dans les perspectives financières convenues à Edimbourg, serait restauré dès 1995. Elle progresserait régulièrement pour dépasser 0,02% du PNB en 1999.

2. **NORTHERN IRELAND : SUPPORT FOR PEACE PROCESS**

President DELORS stated, immediately after the ceasefire by the Provisional IRA (see EU Review n° 612 of 9 September, point I.1) that the Commission would consider, in consultation with the two Member States most directly concerned, how best the European Union's continued support and assistance for the process of peace and reconciliation could be shown through additional financial and other measures.

As a first step to support recent developments, the Commission has decided to propose raising the Community contribution to the International Fund for Ireland to 60 MECU over the next three years. It has used the occasion of an amendment to the 1995 budget to propose an increase of one third, from 15 MECU to 20 MECU, in the Union's contribution to the Fund next year. It will propose similar contributions for the next two years as well.

This should be seen as a first, practical response towards helping the peace process. The Commission is examining in consultation with the Member States most closely involved how to develop its policies further and refocus them in support of reconciliation with a view to proposing an appropriate package of measures in a second stage.

On 23 September, Mr FLYNN visited Northern Ireland. Speaking in Belfast, he expressed his hope and conviction that the peace process will continue to prosper, and said that he was optimistic that a peaceful future will bring economic prosperity to the whole island of Ireland. He expressed the wish that those who have not yet done so will soon make clear that they are giving up violence as a means of achieving their political objectives. He also met with Mr Tim SMITH MP, Northern Ireland Minister for the Economy and the Environment.

3. **PLURALISME ET CONCENTRATION DES MEDIAS : RAPPORT D'ETAPE**

La Commission a adopté une communication sur les suites à donner au Livre vert "Pluralisme et concentration des médias dans le marché intérieur". Il s'agit d'un rapport d'étape qui présente les résultats de la consultation qui a eu lieu jusqu'à présent.

- 5 -

Compte tenu des enjeux que représente le maintien du pluralisme et de la sensibilité de cette question, la Commission va approfondir la question du contenu d'une éventuelle initiative législative (qui ne faisait pas l'objet du premier cycle de consultations) notamment par des études spécifiques, et va lancer une nouvelle consultation sur cette question complexe de manière à pouvoir se déterminer formellement sur le fond.

Le Livre vert avait identifié un certain nombre d'obstacles au bon fonctionnement du marché intérieur causés par la disparité des réglementations nationales sur la propriété des médias (télévision, radio, presse). L'objet de ces réglementations nationales est de maintenir le pluralisme en encadrant l'accès à la propriété des médias, en particulier le cumul de propriétés, par une même personne, de plusieurs entreprises de médias à la fois. La consultation a confirmé que cette disparité entraîne certains risques de restrictions aux principes du marché intérieur.

La Commission va approfondir un certain nombre de questions. Il s'agit de questions complexes qui demandent une analyse détaillée. A cet égard, la Commission a lancé deux études, l'une sur la possibilité de recourir aux mesures de l'audience réelle pour fixer des seuils anticoncentration, l'autre sur la définition du contrôleur (qui est le "propriétaire" ?) d'une entreprise de médias.

4. TRANSFERS OF BUSINESSES : SAFEGUARDING EMPLOYEES' RIGHTS

The Commission has adopted a proposal for a Council Directive concerning the approximation of the laws of the Member States relating to the safeguarding of employees' rights in the event of transfers of undertakings, businesses or parts of businesses.

The purpose of the proposed Directive is to amend a Council Regulation of 1977. The need for amendment has arisen as a result of the impact of the internal market, the legislative tendencies of the Member States with regard to the rescue of firms in economic difficulties, the case law of the Court of Justice, the adopted revision of the Directive on collective redundancies and the legislation already in force in most Member States.

The following principal changes to the 1977 Directive are proposed :

- to clarify the application of obligations under the directive to cases of **international transfers** or transfers of groups of undertakings;
- to allow for greater flexibility where the transfers are taking place as part of insolvency procedures;
- to introduce a joint limited liability of the transferor and the transferee;
- to define anew and to clarify the area of application and definitions of the existing directive;
- to clarify the application of the directive in cases of transfer of merely an activity of an undertaking.

Mr FLYNN explained that he has "in the interests of clarity and ease of understanding", proposed replacing the existing directive with a complete new text rather than putting forward a series of detailed individual amendments for incorporation in the text. Mr FLYNN expressed the hope that adoption by the Council "can be achieved as soon as possible after March 1995".

- 6 -

5. EU-USA/CANADA : COOPERATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission a décidé de soumettre au Conseil une recommandation de décision l'autorisant à négocier des accords de coopération entre l'Union européenne, les Etats-Unis et le Canada, en matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle. Les activités menées dans ce cadre - prévues dans les Déclarations transatlantiques de 1990 - visent notamment à encourager la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de formation et le milieu de l'entreprise des différentes parties.

"De tels accords", a tenu à souligner M. RUBERTI, "devraient permettre de donner un nouvel élan à la coopération universitaire internationale et constituer une étape importante dans le développement des relations transatlantiques".

C'est notamment sur base de l'expérience acquise lors de la phase exploratoire de coopération menée dans ces domaines avec les Etats-Unis au cours de deux dernières années, que sera développée cette coopération. Cette phase exploratoire a permis de soutenir à ce jour 23 projets de coopération, associant directement quelque 200 universités et établissements d'enseignement supérieur européens et américains.

Ces "projets de démonstration" ont couvert un éventail très large de domaines (comme l'environnement et la microbiologie, le marketing international pour les PME, l'élaboration d'un programme d'études de troisième cycle pour l'étude de l'enseignement supérieur etc.) et ont permis de mener à bien toute une série d'activités différentes, portant notamment sur l'organisation de la mobilité des étudiants, y compris notamment les stages en entreprise et du personnel enseignant.

Les accords de coopération à négocier pourraient en outre comprendre des visites d'études pour enseignants, formateurs et personnels administratifs, ou encore des séminaires d'information en vue d'une meilleure connaissance réciproque des fonctionnements institutionnels.

C'est également à la lumière de l'information recueillie lors de la table ronde sur l'éducation et la formation qui a eu lieu avec le Canada en avril dernier que serait mise en oeuvre cette coopération.

En mettant ces propositions sur la table, la Commission répond à une attente exprimée à diverses reprises par les autres institutions, notamment le PE.

La coopération avec les Etats-Unis et le Canada complètera ainsi les activités intra-communautaires, en matière d'éducation et de formation mises en oeuvre dans le cadre des programmes SOCRATES et LEONARDO.

6. CONVENTION DE BARCELONE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE

La Commission a adopté une proposition de décision du Conseil, concernant la signature d'un protocole relatif à la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-soi (Convention de Barcelone).

La Communauté est Partie contractante à cette Convention. Elle a également conclu les quatre protocoles qui ont été adoptés dans le cadre de la Convention, à savoir, le protocole relatif à la prévention de la pollution par les opérations d'immersion, le protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et autres substances nuisibles, le protocole contre la pollution tellurique, et celui relatif aux aires spécialement protégées.

- 7 -

La Commission a présenté au Conseil en juin 1989, une recommandation de décision, autorisant celle-ci à participer aux négociations concernant ledit protocole. En effet, le Conseil, en date du 4.2.1991 a autorisé la Commission à participer, en ce qui concerne les matières relevant de la compétence communautaire, aux négociations du protocole "off-shore" suivant ses directives de négociations.

Le protocole sera ouvert à la signature au cours de la Conférence de Plénipotentiaires les 13 et 14 octobre 1994 à Madrid.

7. PECHE : ACCORD CE/GROENLAND

La Commission a approuvé une proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres modifiant l'accord en matière de pêche entre la Communauté et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local du Groenland. Cette proposition vise à modifier l'accord de 1985 pour fournir la base juridique nécessaire à la constitution d'associations temporaires d'entreprises et de sociétés mixtes en vue de favoriser l'essor de nouvelles activités de pêche dans les eaux groenlandaises.

En effet, l'accord de pêche avec le Groenland a été automatiquement prorogé de six ans, autrement dit jusqu'au 31 janvier 2001, aucune partie n'y ayant mis fin neuf mois avant sa date d'expiration (le 31 janvier 1995).

Sa mise en oeuvre n'a pas été pleinement satisfaisante pour les pêcheurs de la Communauté, le taux d'exploitation des possibilités de pêche prévues par le deuxième protocole ayant été très faible du fait de l'état des stocks mais aussi, dans certains cas, du manque d'intérêt manifesté par les pêcheurs de la Communauté.

Pour améliorer le rapport coût/avantage de l'accord, le Conseil a autorisé la Commission à négocier, outre une amélioration des possibilités de pêche directes, l'incorporation de certains éléments d'accords de la seconde génération, en particulier des associations temporaires d'entreprise et d'autres formes d'association.

8. SOUTH AFRICA : AGREEMENT FOR FUTURE RELATIONS

The Commission has proposed an agreement in which the European Union will be able to develop its future relationship with the Republic of South Africa. The draft agreement, specifically requested by EU Foreign Affairs Ministers on April 19 this year, would provide the legal base for the Union to develop general and specific cooperation programmes with the new South African government, while ensuring that respect for human rights and the promotion of democracy remains at the forefront of EU/South African relations. This agreement would be the first with the new South African government, and is another building block in the development of the Union's long-term relationship with South Africa.

The key elements of the framework agreement proposed to the Council this week are as follows :

- The European Union and its Member States would declare that respect for human rights and democratic principles will remain an essential element of their relations with the new South Africa.
- The EU will ensure that its relations with South Africa do not lead to any measure which is inconsistent with its on-going agreements with other countries of Southern Africa. The Union will also pursue ways of greater integration in the region, and both parties to the agreement pledge to step up cooperation in all areas within their respective sphere of competence.

- 8 -

- Each side could take appropriate measures if it considers that the other has not respected the obligations of the agreement, but only after in-depth examination of the circumstances. In such an event, priority should be given to those measures which cause the least upset to the functioning of the agreement.
The Commission will be seeking an agreement at the General Affairs Council on October 4 on this agreement.

9. ENERGIE : SIGNATURE ET APPLICATION PROVISOIRE DU TRAITE SUR LA CHARTE EUROPEENNE

Après trois années de négociations sur la base des orientations politiques contenues dans la Charte européenne de l'énergie adoptée en décembre 1991, le texte final du traité sur la Charte européenne de l'énergie vient d'être soumis pour adoption aux parties contractantes.

Conformément aux directives de négociation adoptées par le Conseil du 3 décembre 1991, la Communauté en tant que telle a participé aux négociations et figure parmi les parties contractantes au traité. Les propositions de décision adoptées par la Commission ce 21 septembre ont pour objet d'ouvrir la procédure permettant d'autoriser les Communautés européennes à signer ce traité et à l'appliquer provisoirement.

Le projet de traité comporte en effet des dispositions d'application provisoire pour assurer une entrée en vigueur rapide des mécanismes de coopération qu'il prévoit dans l'intérêt des parties et notamment des **PECO's** et des **pays de l'ex-URSS**.

50 pays et l'UE ont participé à la négociation de ce traité. Les compromis qui ont été trouvés devraient permettre à tous ces pays de signer et donc de mettre en oeuvre provisoirement le traité, sauf pour certains d'entre eux qui notifieront avant la séance de signature les difficultés constitutionnelles qui s'opposeraient à cette mise en oeuvre provisoire.

La question reste cependant posée d'une signature de ce traité par les **Etats-Unis**. Malgré tous les efforts de compromis manifestés notamment par la Communauté européenne, il n'est pas certain que dans le contexte actuel de mise en oeuvre de l'Uruguay Round, Washington soit en mesure d'accepter les dispositions engageant les autorités sous-fédérales à mettre en oeuvre les dispositions du traité.

Les services de la Commission considèrent que les incertitudes du côté américain ne peuvent pas affecter la signature du traité par la Communauté européenne, compte tenu du fait que ce traité vise en premier lieu les investissements dans les pays de l'est de l'Europe.

Le projet de traité ne comporte aucune référence à la **localisation du Secrétariat de la Charte**; cette décision fera l'objet d'un acte séparé et sera prise ultérieurement par les parties contractantes avant la signature. La position de la Commission reste en faveur d'une localisation du secrétariat à Bruxelles, pour souligner la vocation européenne de ce traité.

10. BANANES : BILAN D'IMPORTATION

La Commission a présenté au Comité de Gestion Bananes un bilan prévisionnel de la production, importation et consommation pour l'année 1994, qui a pour objectif de déterminer le niveau approprié d'approvisionnement du marché communautaire.

- 9 -

Ce bilan permet aussi de déterminer les besoins additionnels d'importation de bananes dans le cadre du contingent tarifaire en provenance de pays tiers jusqu'à la fin de l'année.

Ces besoins additionnels ont été chiffrés à 118.000 t., ce qui porterait le contingent tarifaire pour l'année 1994 à 2.118.000 t.

Cette augmentation découle surtout d'une moindre production dans plusieurs pays ACP

La formalisation des ces dispositions devra avoir lieu dans les prochains jours.

Par ailleurs la Commission examine attentivement l'étendue de la tempête tropicale Debbie, qui aurait provoqué des dommages substantiels à la production des Antilles françaises et de certains pays ACP (St. Lucia, Dominica et St. Vincent). Cet examen qui doit se faire sur base d'estimations fiables des dégâts, pourrait donner lieu à des mesures exceptionnelles qui, à la fois, permettraient le maintien d'approvisionnement du marché communautaire, et prendraient en compte la situation de ceux qui ont été touchés par cette calamité.

11. NORWAY : VISIT OF MR FLYNN (19 SEPTEMBER)

Mr FLYNN visited Norway on 19 September to take part in a Government sponsored conference on EU and the Welfare State. He also had meetings with the Norwegian Ministers of Health, Social Affairs and Local Government

In his speech, the Commissioner highlighted the main elements in the Commission's Green and White Papers as well as clearly demarcating Union and national competences.

Discussions with Ministers ranged over Mr FLYNN's portfolio interests with a significant degree of agreement evident on most issues. He also touched upon proposals to be put to the Social Affairs Councils under the German Presidency.

12. COLOMBIE : VISITE DU VICE-PRESIDENT (19/20 SEPTEMBRE)

La visite du Vice-Président, M. DE LA CALLE, a eu pour but de prendre un premier contact protocolaire avec les différents représentants de la Communauté Européenne dans le cadre du nouveau Gouvernement colombien du Président Samper qui a commencé son mandat le 7 août 1994.

M. DE LA CALLE, qui été Ministre de l'Intérieur durant le mandat du Président GAVIRIA, a eu un grand intérêt, dans le cadre du programme gouvernemental, pour certains thèmes qui sont principalement la lutte contre la drogue, la sécurité interne et les Droits de l'Homme. A cet égard, la DGI a organisé une réunion présidée par M. PRAT. Dans son exposé, le Vice-Président a fait référence aux principales mesures que le Gouvernement va prendre : réformes de l'Administration de Justice, contrôle douanier, contrôle financier au niveau du blanchissement d'argent et lutte contre la corruption. En ce qui concerne le domaine des Droits de l'Homme : la création de bureaux de Droits de l'Homme dans les casernes, des indemnisations aux victimes de violations de droits de l'homme, l'approbation du Protocole II de la Convention de Genève etc..

- 10 -

13. AIDES : CROATIE - AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE : VOLS HUMANITAIRES

La Commission a décidé les aides humanitaires suivantes :

- **CROATIE :**

En vue de prolonger d'un mois (novembre 1994) son action directe d'aide alimentaire aux réfugiés et personnes déplacées en Croatie, la Commission a décidé l'octroi d'une aide de **1,8 MECU**. Elle servira à l'achat, sur le marché européen, de quelque 5 640 tonnes de produits alimentaires, leur acheminement et leur distribution aux 380.000 réfugiés et personnes déplacées ainsi qu'à 100.000 cas sociaux en Croatie.

- **AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE : VOLS HUMANITAIRES**

Vu le résultat positif des "vols ECHO" lancés en mai dernier, la Commission a décidé de prolonger jusqu'à la fin de l'année son action directe à des fins humanitaires de transport régional intégré en Afrique orientale et, étant donné la crise rwandaise, de l'étendre à l'Afrique centrale. A cet effet, la Commission a octroyé **4,5 MECU**.

Le système intégré consiste en des vols réguliers, interconnectés entre eux, pour l'aide et le personnel humanitaire opérant en faveur des réfugiés et personnes déplacées en Somalie et au Soudan du Sud. Quatre avions, dont un de taille moyenne et trois de type léger, bases à Nairobi, Djibouti et Mogadishu ont en moins de 3 mois transporté dans un environnement hostile et d'accès difficile 5.300 passagers et 273 tonnes d'aide humanitaire.

La présente aide permettra de continuer ce service tout en l'étendant aux vols réguliers sur Kigali, par l'incorporation de deux avions supplémentaires. Le coût de cette action d'une durée de 2 mois et demi (15 octobre-31 décembre 1994) est de **2,65 MECU**.

14. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Strasbourg, le mardi 27 septembre 1994 :

- Environnement : application du régime pour l'attribution du label écologique communautaire;
- Relations extérieures : adoption des résultats du Cycle d'Uruguay;
- Développement/Relations extérieures : compatibilité de la Convention de Lomé avec le GATT.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. VAN MIERT reçoit le Secrétaire Général Fédéral des Industriels autrichiens, Mr. Franz CESKA (26 septembre);
- M. STEICHEN reçoit M. Dean BARROW, Vice-Premier Ministre de Belize (28 septembre);
- M. STEICHEN reçoit M. James MITCHELL, Premier Ministre de Saint-Vincent et les Grenadines (29 septembre).

- 11 -

Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :

- M. van den BROEK ira à l'Assemblée Générale des Nations Unies (New York, 26-30 septembre);
- M. DELORS participera à la 5ème session de la Commission Internationale sur l'Education pour le 21ème siècle (Santiago du Chili, jusqu'au 29 septembre);
- il y aura une visite officielle de Sir Leon BRITTAN en Slovénie où il rencontrera des Membres du Gouvernement (29 septembre-2 octobre).

II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

1. ECOFIN COUNCIL (19 SEPTEMBER)

A. Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Président DELORS a fait rapport sur l'état d'avancement du Livre blanc.

Il a rappelé que le Livre blanc était un cadre d'actions non seulement communautaires mais aussi nationales; un bilan complet ne doit donc être fait qu'à ces deux niveaux; au niveau communautaire les travaux se sont concentrés dans les quatre directions suivantes : Marché intérieur, Recherche, Réseaux Transeuropéen, Nouvelles Technologies de l'Information.

S'agissant des nouvelles technologies de l'information, il a rappelé qu'il s'agissait d'un domaine stratégique pour l'UE; une réunion conjointe du Conseil Industrie-Télécommunications (28 septembre) étudiera les moyens d'accélérer le pas; les travaux se poursuivent d'autre part sur l'environnement technique de ce domaine et ses conséquences (respect de la vie privée etc.); enfin, une réunion ministérielle au niveau G7 est prévue sur ces questions pour février 1995; elle s'inspirera dans son organisation de la réunion G7 sur l'emploi de Détroit.

S'agissant des domaines nationaux, la Commission poursuit ses réflexions sur les conditions d'amélioration des systèmes d'emploi; cela fera l'objet d'un rapport dont l'échéance doit être fixée par le Conseil. Des réflexions supplémentaires s'intéressent aux initiatives locales pour l'emploi et à la prise en compte de l'environnement et des nouvelles technologies par le modèle de développement et de croissance dans l'UE.

La Présidence a indiqué en conclusion que le Conseil ECOFIN du 10 octobre se penchera sur les problèmes de l'emploi et éventuellement les R.T.E.; le domaine des R.T.E. sera plus probablement l'objet du Conseil ECOFIN du 7 novembre après l'annonce du rapport du groupe "CHRISTOPHERSEN"; enfin, le Conseil du 5 décembre préparera le Conseil européen de Essen.

B. Convergence Programme for Ireland

Both Mr WAIGEL and Mr CHRISTOPHERSEN were satisfied with the programme. The Council said in its conclusion that it welcomed Ireland's Convergence Programme 1994-1996. The Council noted the strong performance of the Irish economy including the sound fiscal position and the continued reduction in Ireland's debt ratio. It welcomed the firmly expressed commitment of the Irish government to continue to pursue policies conforming to the requirements for moving to stage III of EMU.

- 12 -

The high level of unemployment remains the outstanding problem of the Irish economy. The Council welcomed the Irish government's policy of tackling the unemployment problem through the application of policies which build upon and complement the stability oriented macroeconomic policies. The Council agreed to review, in the context of the Union's multilateral surveillance procedures, including the excessive deficit procedure, Ireland's progress in meeting the convergence programme targets.

C. Greek Convergence Programme

The Council concluded that the programme aims to achieve the nominal convergence criteria set in the Union Treaty by 1998. In the light of the current economic situation in Greece, where the requirements for fiscal adjustment are large, these are ambitious but essential targets. The Council welcomed the commitment of the Greek authorities to establish, year by year, budgets which fully conform to the convergence programme and it welcomed the commitment of the Greek government to take whatever actions were necessary to ensure that the budgetary targets were met.

D. Excessive Deficit

On the basis of article 104 c, 6 the Council on recommendation of the Commission decided that 10 Member States have excessive deficit (The Commission had not presented recommendations for Luxembourg and Ireland).

Mr WAIGEL said that Germany according to the latest forecast will respect the criteria which was not the case when the Commission made its proposals.

Vice-President CHRISTOPHERSEN underlined that the Commission by drawing up reports from 10 countries has made a strict application of the Maastricht criteria - no more no less.

Next month the Council will take decisions on recommendations to Member States.

Both Mr WAIGEL and Mr CHRISTOPHERSEN were satisfied that the Maastricht process has created unanimity in the Council on the need for stability oriented economic policy.

E. Préparation des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale (Madrid, 12-16 Octobre)

Le Conseil a adopté, sans débat, le projet de discours que prononcera à cette occasion M. WAIGEL.

F. Joint EU-EFTA Meeting

Finance Ministers of the EFTA countries and the European Union also held an informal luncheon meeting, their third joint meeting since 1993, on matters of economic policy coordination. The Ministers noted that the recession in Europe had been overcome and that growth is speeding up. The Ministers focused on approaches to ensure the reinforcement and the durability of the current revival of economic activity by giving priority to faster employment creation and improving fiscal balances.

- 13 -

2. AGRICULTURE COUNCIL (19-20 SEPTEMBER)

Le Conseil a eu une série de débats d'orientation, la tonalité des discussions étant souvent plus proche de celle d'une assemblée parlementaire que d'une réunion ministérielle. Les discussions sur deux des grands dossiers, à savoir la réforme de l'OCM vins et la protection de animaux en cours de transport, ont confirmé l'existence d'un clivage entre les pays du Nord (moins la France et l'Irlande), d'une part, et les pays du Sud d'autre part qui rend problématique une décision rapide. Par contre, le débat d'orientation sur l'adaptation des règlements structurels, de caractère pragmatique, devrait permettre d'aboutir à une décision lors de la prochaine session du Conseil.

Il n'y a eu aucun débat sur la communication de la Commission concernant le secteur des fruits et légumes, ni sur le Memorandum français concernant l'avenir de la PAC (qui concerne essentiellement la mise en oeuvre de l'accord du GATT et la révision du taux de la jachère obligatoire).

On the protection of animals during transport, Mr STEICHEN regretted that Council has not yet been able to reach an agreement on this subject given the high level of public concern and said that a decision is urgently needed. He reminded Council that when the Commission proposed a limit on the journey for animals for slaughter (24 hours) there was little or no support for it in Council. Furthermore he pointed out that if strict conditions are respected then a limit on the journey is not necessary.

Mr STEICHEN said that he could support a system of licensing of transporters with sanctions for those who do not respect strict animal welfare rules. Furthermore he said he could support an animal welfare link to the granting of export refunds. He urged Council to take an early decision, at least by the end of the year. Ministers maintained traditional positions (i.e. one group who support a limit on the journey for animals for slaughter while others said that their limit was the Greek compromise i.e. max. of 15 hours before feeding, watering and resting). It was further urged that a journey limit would amount to a major distortion in competition for peripheral countries.

3. SOCIAL AFFAIRS COUNCIL (22 SEPTEMBER)

The main conclusions of the Social Affairs Council were as follows :

A. Works Councils on Information and Consultation

In what constitutes an historic decision, the Council adopted the proposal presented to them by the Commission on the establishment of European Works Councils or procedures in multinational undertakings and groups of undertakings for the purposes of informing and consulting employees. Almost fourteen years have passed since the Commission first presented to the Council a proposal with this objective

Mr FLYNN welcomed the speedy progress achieved on the "Transnational Information and Consultation" dossier from November 1993 onwards. He said that "this new, consensual environment existing in the Council is the direct result of, on the one hand, the social partners' useful participation at European level in the preparatory work leading to the adoption of its April proposal and, on the other hand, the new flexible approach the Commission has adopted towards this subject".

The Directive has been agreed pursuant to Article 2(2) of the Agreement on Social Policy and therefore applies to eleven Member States, excluding the United Kingdom.

- 14 -

The objective of the Directive is to improve the information and consultation of employees in Community-scale undertakings and groups of undertakings about transnational issues, i.e. those concerning at least two establishments situated in two different Member States. The risk here is that this aim may become dissipated in a range of procedures which makes it impossible to keep track of what is going on, and to this end the Directive provides for the setting up of a European Works Council where requested by employees or their representatives according to a transparent procedure, and insofar as the interested parties do not decide, by common accord, to set up some other information and consultation procedure.

The establishment of a European Works Council or an employee information and consultation procedure will be restricted to Community-scale undertakings and groups of undertakings with at least 1000 employees and at least two establishments in different Member States each employing at least 150 people.

The Directive also covers cases where Community-scale undertakings or groups of undertakings have their headquarters outside the territory of the eleven Member States directly concerned by the proposed directive. Where this is the case, such businesses are treated in a similar way based on either the representative agent of the undertaking or group of undertakings or the undertaking with the highest number of employees in the territory of the eleven Member States.

B. White Paper on European Social Policy

Mr FLYNN presented the Commission's White Paper to the Council : there was no discussion. Ministers will address this subject at the next Council meeting.

C. Posting of Workers

There was a long political debate on this matter. The Presidency would like to have the directive adopted by the next Council (6 December).

D. Non-standard work

There was an orientation debate on this matter, which specifically addressed questions prepared by the Presidency concerning the scope of the directive, social security (should it be included or not) and the general principle of exceptions to it.

Mr FLYNN said that given the very difficult employment situation in the EU we must ensure that part-time work is attractive and that part-time workers are properly treated. He said that if no progress can be made in the Council on the basis of the current proposals by the end of the year, the Commission will initiate consultations with the Social Partners by the end of the year.

E. Parental Leave

The U.K. delegation made it clear that their opposition to this directive is a matter of underlying principle and that the Presidency's attempt to broker a compromise would not work. Mr FLYNN, recognising that there are 11 Member States who wish to proceed to have parental leave enshrined in legislation at the level of the Union, said that the Commission would now initiate discussions with the Social Partners under the Agreement on Social Policy.

- 15 -

F. Burden of Proof

As is the case in parental leave, the U.K. remains opposed to the draft directive. Mr FLYNN said that he would further reflect on whether or not to ask the Social Partners to discuss the matter under the agreement on Social Policy.

4. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- le dénouement de la crise constitutionnelle au LESOTHO (16 septembre);
- HAITI (19 septembre).

5. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

Conseil "TRANSPORTS" (26 septembre)

- Transports terrestres
 - = Transports routiers;
 - = Transports ferroviaires;
 - = Navigation intérieure.
- Infrastructures de transport,
- Transports aériens;
- Mesures concernant tous les modes de transport.

Conseil "INDUSTRIE" (28 septembre)

- Industrie sidérurgique : situation du programme de réduction des capacités;
- Aides d'Etat : deuxième rapport semestriel de la Commission sur le contrôle des aides à la sidérurgie;
- Politique en faveur des PME;
- Biotechnologie - modification des directives sur les organismes modifiés génétiquement;
- Politique industrielle : communication de la Commission sur la politique de la compétitivité industrielle.

Conseil "INDUSTRIE/TELECOMMUNICATIONS" (28 septembre)

- Société de l'information
 - = Préparation de la Conférence ministérielle du G7 sur la société de l'information;
- Electronique et les technologies de l'information et de la communication.

Conseil "PECHE" (28 septembre)

- Fixation des objectifs et stratégies de gestion pour la période 1994-1997;
- Mise en oeuvre des nouveaux éléments de la politique commune de la pêche;
- Régimes d'accès à certaines zones et ressources de pêche communautaires;
- Règlement instituant un régime de contrôle;
- Mesures techniques de conservation des ressources de pêche;
- Utilisation de grands filets maillants dérivants au sein de la politique commune de la pêche;
- Crise du secteur de la pêche;

- 16 -

- Augmentation des contingents tarifaires communautaires pour certains produits de la pêche (1994);
- Régime applicable aux thons destinés à l'industrie de la conserve.

Conseil "RECHERCHE" (29 septembre)

- Programmes spécifiques de recherche et de développement technologique;
- Accord de coopération scientifique et technique avec Israël.

III. PARLEMENT EUROPEEN

1. TRAVAUX PRINCIPAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES (12-16 SEPTEMBRE)

Les nombreuses réunions de commissions parlementaires de la semaine, entrecoupées par la session plénière des 14 et 15 septembre, ont été caractérisées par la présence importante tant de membres de la Commission que de présidents en exercice du Conseil.

Un échange de vues avec Mme SEILER-ALBRING, Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes (en remplacement de M. KINKEL), a constitué le point central de la réunion de la **commission des affaires étrangères de la sécurité et de la politique de défense**. La Présidente du Conseil s'est prononcée sur un très grand nombre de points concernant la PESC et les Relations extérieures et, entre autres, a nettement démarqué le Gouvernement allemand des positions institutionnelles prises récemment par la CDU. La CAES a également entamé l'examen du budget 1995 dont le financement de la PESC, et l'examen, assez positif, des accords de partenariat avec la Russie et l'Ukraine.

Le point clef de la réunion de la **commission des relations économiques extérieures** a été un échange de vues avec M. KRENZLER qui a porté notamment sur les relations UE-US, UE-Chine, UE-Japon, ainsi que l'accord du GATT Uruguay Round. Par la suite la commission a discuté l'accord sur le libre-échange et le commerce avec l'Estonie et l'accord intérimaire avec l'Ukraine. La commission a décidé de ne pas rendre son avis sur les quatre propositions modifiant l'accord EEE, sachant que le Conseil a imposé un délai mais préférant manifester son mécontentement.

La **commission du développement et de la coopération** a eu un échange de vues de politique générale avec M. REPNIK, président en exercice du Conseil "Développement". Elle a adopté le rapport CASTAGNEDE recommandant de ne pas introduire d'amendement à la position commune sur le système spécial d'assistance aux fournisseurs ACP traditionnels de bananes, le rapport de Mme KINNOCK - tel que modifié - sur le budget 1995 ainsi que des avis sous forme de lettres favorables au renouvellement des accords de pêche avec l'Angola et la Guinée.

Elle a eu des échanges de vues parfois critiques vis-à-vis de la Commission sur la révision du rôle du SPG (1995-2004), l'E.C. investment partners et la politique européenne en matière de SIDA dans les PVD.

- 17 -

Elle a eu des échanges de vues avec la Commission sur la situation en Haïti et à Cuba ainsi qu'au Lesotho. Elle a rencontré M. Cheddi YAGAN, président de la république de Guyana et a tenté de rédiger un projet de résolution sur le Rwanda, à adopter en conclusion de la question orale posée ce 14 septembre en session plénière.

La commission des budgets a examiné un important document de travail de M. WILLOCKX sur la budgétisation de la PESC. Dans son document, le rapporteur esquisse une procédure ad hoc de caractère horizontal. Il s'oriente vers une définition stricte et limitative des dépenses administratives de la PESC et l'inscription des dépenses opérationnelles dans la section 3, Commission, en étroite coordination des crédits destinés aux politiques extérieures.

A défaut d'un accord horizontal avec le Conseil, la commission des budgets se proposerait de résoudre le problème unilatéralement dans le cadre de la procédure budgétaire 1995 et cela en faisant usage de ses pouvoirs sur les dépenses non obligatoires.

La commission des droits de la femme a eu un échange de vues sur la quatrième Conférence internationale des Nations Unies sur les femmes, qui se tiendra à Pékin en octobre 1995. Les membres ont insisté pour que la Commission fasse partie de la délégation à la conférence. La commission a également adopté son avis sur le Budget pour 1995 et tenu un débat sur le rapport du président sur les résultats de la Conférence du Caire sur la population et le développement. Le président a exprimé des vives critiques sur la manière dont le débat sur l'avortement a été conduit. Mme HUBERT, Chef de l'Unité pour l'Égalité des Chances à la Commission, a fait une déclaration sur le rôle des réseaux de cette unité.

La commission institutionnelle a eu un échange de vues avec la présidence allemande qui devait porter sur toute la gamme des négociations interinstitutionnelles, mais qui s'est rapidement focalisé sur le papier de la CDU/CSU, que les députés ont trouvé intéressant et non seulement négatif dans son contenu. Le Conseil a essuyé des critiques vives sur la Comitologie.

La poursuite du débat sur l'investiture de la Commission n'a pas donné beaucoup d'éléments nouveaux, sinon la réitération de positions plutôt minoritaires sur la nécessité de tenir des auditions dans les commissions sectorielles. Une invitation sera lancée au Président DELORS pour participer à une discussion sur ce thème.

2. PREVISIONS

Session de septembre (Strasbourg, 26-30 septembre)

Les points les plus importants de la session plénière seront une déclaration du Conseil sur l'"Europe à plusieurs vitesses" suite aux réflexions récentes du côté français et allemand, un débat sur le trafic de plutonium, des déclarations du Conseil et de la Commission sur le processus de paix en Irlande, la question "Notenboom" sur l'exécution du budget ainsi que des déclarations du Conseil et de la Commission sur les résultats de la Conférence de Caire sur la population et le développement.

- 18 -

Voici un résumé des principaux points au projet de l'O.J. :

Lundi, 26 septembre

- Question orale sur le contrôle du transport aérien.

Mardi, 27 septembre

- Processus de paix en Irlande du Nord (déclaration et débat);
- Divers travaux législatifs.

Mercredi, 28 septembre

- "L'Europe à plusieurs vitesses" (déclaration et débat),
- Question orale sur le trafic de plutonium;
- Résultats de la Conférence de Caire (déclarations et débat).

Jeudi, 29 septembre

- Débat d'actualité et d'urgence
 - = Haïti;
 - = Cuba;
 - = Bosnie;
 - = Droits de l'Homme;
 - = Catastrophes.
- Débat sur les difficultés actuelles dans le secteur de la pêche.

Vendredi, 30 septembre

- Travaux législatifs

IV. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. SESSION PLENIERE (14-15 SEPTEMBRE)

Au cours de sa 318ème session plénière, le Comité a adopté 34 avis et un rapport d'information. Il s'agissait de la dernière réunion avant le renouvellement des mandats des membres prévu pour octobre 1994.

Vingt avis ont été approuvés selon la procédure sans débat et ont porté notamment sur le Livre vert relatif à la politique audiovisuelle de l'Union, la communication de la Commission à propos de l'immigration et du droit d'asile, le quatrième programme de RDT, des propositions de directives concernant la qualité des eaux de baignade, la gestion des pêcheries, les normes de sécurité des navires et escale dans les ports et les problèmes des régions de l'Arc Atlantique (avis d'initiative)

Parmi les avis débattus, le Comité a approuvé à une très large majorité, le document de consultation sur les services d'assistance en escale, les avis favorables aux propositions relatives à la conservation des oiseaux sauvages, à celle des ressources de pêche ainsi qu'un avis sur l'industrie automobile, émettant certaines critiques à l'égard de la communication de la Commission.

- 19 -

Le Comité a approuvé également, à l'unanimité ou à une large majorité, les avis d'initiative visant à analyser les incidences des accords de l'Uruguay Round, la structure régionale du commerce mondial, formuler une série de suggestions en vue de l'élaboration d'une politique communautaire de l'énergie, et donner une impulsion à la poursuite des politiques en matière de tourisme.

V. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. ERYTHREE : PRET

La BEI vient d'accorder un prêt de 8 MECU destiné à améliorer le réseau de télécommunication interne de l'Erythrée ainsi que la connexion de ce pays aux réseaux internationaux. Ce prêt s'inscrit dans le cadre d'un projet régional englobant également l'Éthiopie et Djibouti.

Il s'agit de la première opération de la BEI en Erythrée qui a récemment accédé à la Convention de Lomé.

VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1. CACAO : ORGANISATION INTERNATIONALE (8-17 SEPTEMBRE)

Le 17 septembre s'est achevée la 50^{ème} session du Conseil de l'ICCO et de ses organes auxiliaires. Les pays consommateurs et producteurs ont convenu un certain nombre de décisions importantes pour la mise en application concrète du nouvel Accord international de 1993. Voici les principales délibérations :

- Accord sur l'établissement des règles afférentes aux nouveaux Comités de la Production et de la Consommation.
A la suite de l'acceptation de ces règles, les pays producteurs ont présenté, le dernier jour, un plan de la production qui devrait comporter une réduction de la production de cacao étalée sur 5 ans pour un volume global de 375.000 T, c'est-à-dire 75.000 T par an. Plusieurs commentaires sceptiques à l'égard de ce plan ont été formulés par les pays consommateurs.
- En matière de liquidation du stock régulateur, le Conseil a approuvé une distribution annuelle du produit de la vente du cacao. A ce jour les fonds ont atteint US\$ 423 millions. Un problème supplémentaire a concerné la quote-part relative à la République de Russie en qualité de successeur de l'ancienne URSS. Un avis juridique aux Nations Unies sera demandé. Pour ce qui est de l'ancienne Tchécoslovaquie, les quotes-parts seront partagées comme déjà établi : 2/3 à la République Tchèque et 1/3 à la Slovaquie.
- Le budget a été approuvé avec une croissance effective pratiquement à 0 %.
- La période relative à la signature ou ratification de l'Accord international de 1993 a été prorogée d'un an, à savoir jusqu'au 30 septembre 1995.

- 20 -

Les pays producteurs ont enfin rédigé une déclaration adressée essentiellement à l'Union européenne, dans laquelle on demande explicitement d'abandonner toute tentative d'acte législatif visant à une augmentation de la teneur des graisses végétales dans la fabrication du chocolat. Il est également demandé de légiférer sur base d'une harmonisation à 0 %.

Les pays consommateurs et principalement l'UE ont pris note de cette déclaration qui sera adressée à toutes les enceintes susceptibles d'intervenir dans ce domaine.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL

100
100
100
100